

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 35 Art de la sage-femme 5: décider des stratégies d'inter			
Ancien Code	PAMI3B35SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3350		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Kirby BULTOT (bultotk@helha.be) Caroline MEDINA (medinac@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'accompagnement du post-partum pathologique est un sujet crucial dans le domaine de la santé maternelle. Le post-partum, période suivant l'accouchement, peut être marqué par diverses complications physiques et psychologiques qui nécessitent une attention particulière. Une prise en charge adéquate et réfléchie est essentielle pour assurer le bien-être de la mère et du nouveau-né. Cela implique une surveillance médicale rigoureuse, un soutien psychologique, et des interventions basées sur les preuves (EBM) pour traiter et prévenir les complications. Les sages-femmes ont un rôle clé dans ce domaine. Cette UE se situe en situation finale quant aux familles de situations des soins pré et postnataux.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative

- 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 6 Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective

- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
- 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives

6.3 3. Mettre en œuvre les interventions

6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention

Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données

7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré

7.3 3. Développer la relation d'aide

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Déetecter les anomalies du post-partum et assurer leur prise en charge, seule ou en collaboration, selon la gravité et les besoins de la patiente.

Analyser et argumenter la place de la sage-femme dans les soins de santé primaires, en lien avec les recommandations professionnelles et le cadre réglementaire.

Mobiliser des connaissances actualisées pour évaluer, prioriser et intervenir dans des situations de post-partum y compris en extrahospitalier

Proposer des conduites à tenir réfléchies et justifiées, fondées sur les données probantes (Evidence-Based Medicine), pour des cas cliniques emblématiques.

Adopter une démarche interdisciplinaire et éthique dans la prise en charge des complications post-partum y compris en extra-hospitalier .

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI2B22SF, PAMI2B24SF

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B35SFA	Pathologies du post-partum	12 h / 1 C
PAMI3B35SFB	Raisonnement clinique associé au post-partum pathologique	12 h / 1 C
PAMI3B35SFC	Soins de santé primaire (y compris en extrahospitalier)	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI3B35SFA	Pathologies du post-partum	10
PAMI3B35SFB	Raisonnement clinique associé au post-partum pathologique	10
PAMI3B35SFC	Soins de santé primaire (y compris en extrahospitalier)	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)

- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIUREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

5. Cohérence pédagogique

Les connaissances théoriques et réflexives accompagnent globalement l'étudiante dans la compréhension et la prise en charge du post-partum pathologique.

Cette articulation vise à :

Relier la théorie à la pratique en développant la capacité à analyser des situations cliniques complexes.

Renforcer la compétence décisionnelle par l'utilisation d'outils de raisonnement clinique adaptés au contexte post-partum pathologique.

Valoriser le rôle autonome et collaboratif de la sage-femme dans la prévention, la surveillance et la prise en charge, conformément aux recommandations professionnelles et au cadre réglementaire.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies du post-partum			
Ancien Code	15_PAMI3B35SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3351		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Kirby BULTOT (bultotk@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le post-partum pathologique constitue une période complexe, car il englobe des problématiques multiples qui touchent à l'ensemble des dimensions de la santé de la femme, de la mère et de son enfant. Ces complications, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sociales, exigent une connaissance approfondie pour assurer une prise en charge sécurisée et adaptée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Chapitre 1 : L'hémorragie du post-partum

- Définir HPP / HPP sévère
- Citer l'épidémiologie et les facteurs de risque.
- Organiser la prise en charge en équipe.

Chapitre 2 : Les infections du post-partum / sepsis maternel

- Définir les infections du post-partum et le sepsis maternel, distinguer les formes graves.
- Identifier les facteurs de risque, les germes impliqués, les modes de contamination.
- Reconnaître les signes cliniques, poser le diagnostic différentiel.
- Appliquer les recommandations pour la prévention, le dépistage et la prise en charge
- Comprendre les implications pour le suivi, la complaisance, le rôle de la sage-femme dans l'accompagnement, l'éducation, la coordination avec d'autres professionnels.

Chapitre 3 : Pathologies de l'allaitement

- Identifier les principales pathologies liées à l'allaitement maternel (crevasses, engorgement, mastite, abcès, candidose, etc.).
- Comprendre les mécanismes physiopathologiques et les facteurs favorisants de ces complications.
- Reconnaître les signes cliniques et les stades évolutifs de chaque pathologie.
- Différencier les pathologies bénignes des situations nécessitant une prise en charge médicale urgente.
-

Chapitre 4: Santé mentale maternelle après l'accouchement : Identification et prise en charge des troubles du post-partum

- Identifier les différents troubles psychiques du post-partum : baby blues, dépression post-partum et psychose puerpérale.
- Comprendre les mécanismes physiopathologiques, hormonaux et psychosociaux impliqués dans ces troubles.
- Reconnaître les signes cliniques et les facteurs de risque associés à chaque pathologie.
- Différencier les troubles transitoires des pathologies nécessitant une prise en charge spécialisée.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Chapitre 1 : L'hémorragie du post-partum

- HPP / HPP sévère
- l'épidémiologie et les facteurs de risque.
- la prévention et la surveillance en post-partum immédiat.
- la prise en charge en équipe.

Chapitre 2 : Les infections du post-partum / sepsis maternel

- les infections du post-partum et le sepsis maternel, distinguer les formes graves.
- les facteurs de risque, les germes impliqués, les modes de contamination.
- Les signes cliniques, poser le diagnostic différentiel.
- la prévention, le dépistage et la prise en charge
- les principes de la prise en charge du sepsis maternel
-

Chapitre 3 : Pathologies de l'allaitement

- les principales pathologies liées à l'allaitement maternel (crevasses, engorgement, mastite, abcès, candidose, etc.).
- les mécanismes physiopathologiques et les facteurs favorisants de ces complications.
- les signes cliniques et les stades évolutifs de chaque pathologie.
- différencier les pathologies bénignes des situations nécessitant une prise en charge médicale urgente.
- les gestes de prévention et les techniques de soins adaptés à chaque situation.
- l'approche individualisée et respectueuse du choix des femmes en matière d'allaitement.

Chapitre 4: Santé mentale maternelle après l'accouchement : Identification et prise en charge des troubles du post-partum

- les différents troubles psychiques du post-partum : baby blues, dépression post-partum et psychose puerpérale.
- les mécanismes physiopathologiques, hormonaux et psychosociaux impliqués dans ces troubles.
- les signes cliniques et les facteurs de risque associés à chaque pathologie.
- les troubles transitoires des pathologies nécessitant une prise en charge spécialisée.
- le réseau professionnel (psychologue, psychiatre, médecin généraliste) en cas de besoin.
-

--
L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux participatifs

Dispositifs d'aide à la réussite

cas clinique travaillés en groupe
disponibilité de l'enseignant

Sources et références

CNGOF – Troubles psychiques de la grossesse et du post-partum (Réf. de Gynécologie obstétrique – 2018) l'édition 2015\$

DOYON O. et LONGPRE S. 2022. Evaluation clinique d'une personne symptomatique

Boushra, M., Carlson, K., & Rahman, O. (2025). Postpartum infection. In StatPearls. StatPearls Publishing.

CNGOF & SPILF. (2019). Recommandations pour la pratique clinique : endométrite du post-partum. Gynécologie Obstétrique Fertilité & Sénologie, 47(3), 275-281.

Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français & Société Française d'Anesthésie-Réanimation. (2014). Hémorragie du post-partum : Recommandations pour la pratique clinique.
https://www.cngof.asso.fr/data/RCP/CNGOF_2014_HPP.pdf

--

Autres sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint posté sur Connected

Ressources postées sur connected

--

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit au Q2 commun avec l'activité PAMI3B35SFB

Les savoirs fondamentaux par chapitre sont annoncés dans les section du cours sur connected .

Toute réponse erronée ou absence de réponse à une question s'y rapportant entraîne une note inférieure à 8/20 à l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Raisonnement clinique associé au post-partum pathologique			
Ancien Code	15_PAMI3B35SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3352		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Kirby BULTOT (bultotk@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Bien que la période du post-partum soit généralement associée à un retour progressif à la physiologie pré-gestationnelle, cette phase peut être marquée par des complications graves telles que hémorragies, infections (endométrite, plaies), troubles hypertensifs, mastites, ou encore des troubles psychiques comme la dépression post-partum. [msdmanuals.com]

Dans ce contexte, le raisonnement clinique constitue un outil indispensable pour les professionnels de santé. Il s'agit d'une démarche systématique qui permet de recueillir, analyser et interpréter les données cliniques afin d'élaborer des hypothèses diagnostiques et de planifier des interventions adaptées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Intégrer les connaissances théoriques sur les pathologies du post-partum (allaitement, troubles psychiques, complications néonatales, etc.) dans des situations cliniques réalistes.

Analyser des cas cliniques complexes en tenant compte des dimensions médicales, psychologiques et sociales.

Appliquer les principes du raisonnement clinique (démarche hypothético-déductive)

Reconnaitre les signes d'alerte et anomalies dans le post-partum

Élaborer des hypothèses diagnostiques pertinentes

Proposer des diagnostics différenciés

Proposer des conduites à tenir adaptées et sécurisées

Appliquer une démarche réflexive et éthique dans la prise en charge.

Développer une démarche clinique rigoureuse : anamnèse, observation, hypothèses diagnostiques, conduite à tenir.

.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Mise en situation clinique : Intégration des pathologies du post-partum

- hémorragie du PP
- infection aigüe
- complications AM
- anémie, ...
- Troubles psychiques

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux participatifs
Annalyse de Vignettes cliniques
mise en situation, jeux de rôle

Dispositifs d'aide à la réussite

cas cliniques travaillés en groupe
disponibilité de l'enseignant

Sources et références

Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF), Marpeau, L., Senat, M.-V., & Sentilhes, L. (2018). Post-partum : recommandations CNGOF pour la pratique clinique. Elsevier Masson. ISBN : 9782294759185.

Deruelle, P., & Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF). (2024). Gynécologie Obstétrique - Référentiel des Collèges (6^e éd.). Elsevier Masson. ISBN : 978-2-294-78091-2.

--
Autres sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

notes de cours postées sur connected

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit au Q2 commun avec l'activité PAMI3B35SFA

Les savoirs fondamentaux par chapitre sont annoncés dans les sections du cours sur connected .

Toute réponse erronée ou absence de réponse à une question s'y rapportant entraîne une note inférieure à 8/20 à l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Soins de santé primaire (y compris en extrahospitalier)			
Ancien Code	15_PAMI3B35SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3353		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Caroline MEDINA (medinac@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'ActAp de SSP permettra aux étudiants SF de découvrir les structures et services sociaux destiné aux femmes/mères/gestantes, les méthodologies qui y sont développées et la plus-value qu'apporte la SF au sein de celles-ci.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Argumenter la place et le rôle de la sage-femme dans les structures d'aides, d'accueil et de guidance pour femmes, gestantes et mères.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Méthodologie de l'intervention sociale et place de la SF

Partenariats intra et extra-muros

Structures et fonctionnement de la PMI

Etude de différents services et structures de santé, d'accueil, d'aide et de guidance pour femmes, gestantes, mères

--

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Autres sources consultables sur ConnectED

Démarches d'apprentissage

Pédagogie du projet : en équipes, animation d'un micro-séminaire en classe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement personnalisé des projets

Sources et références

Communiqués aux cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports projetés en cours et mis à disposition sur ConnectED

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Apprentissage par projet et participation obligatoire:

rédaction, dépôt et présentation d'un travail de groupe durant les séances de cours et dépôt d'une synthèse réflexive individuelle au dernier cours

En cas de seconde session: amélioration individuelle des parties échouées (modalités à venir chercher lors de la séance officielle de consultation des copies) : travail écrit à poster sur connected le premier jour de la session + éventuellement présentation et défense orale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Prj	100			Prj	100

Prj = Projet(s)

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).